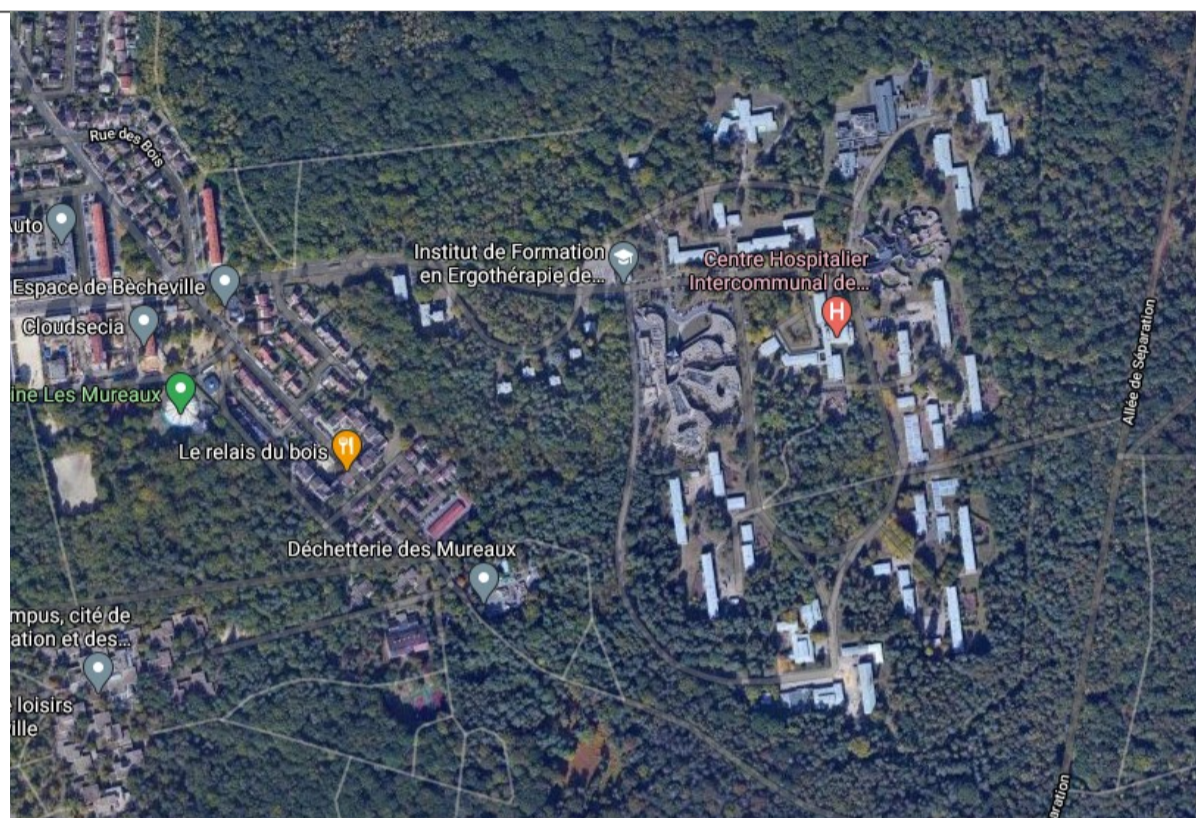




L'HOPITAL

Cette friche se trouve à l'est de la commune, au coeur du complexe hospitalier de Meulans-les-Mureaux, dans le bois de Verneuil. Les anciens locaux du Centre Hospitalier, sont composés de 10 pavillons construits entre 1970 et 1975. Ils ont été désaffectés au début des années 2000 au profit de nouveaux locaux aux normes, construits sur le même campus. Ces anciens locaux sont aujourd'hui amiantés et dégradés. La cession de ce site par le CHIMM est actuellement discutée avec le conseil départemental, en vue de l'implantation d'un foyer interdépartemental de prise en charge des adultes autistes.

LOCALISATION - ANALYSE CONTEXTUELLE - CHRONOLOGIE



Légende

- Anciens locaux / FRICHE
- Campus du CHIMM
- Lotissements
- Bois de Veneuil



1 rue Baptiste Marcet - 78130 Les Mureaux



Les locaux désaffectés se trouvent sur le campus hospitalier actuel du CHIMM, cependant ils y sont visuellement isolés par la barrière naturelle de la forêt. Le cadre de la friche s'apparente donc à une clairière au milieu du bois de Verneuil. Alors que le paysage du site extérieur est relativement entretenu (gazon tondu), l'intérieur des locaux est complètement délabré.

Le bois de Verneuil, au sein duquel le site se trouve, est classé EBC : espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer. Il fait partie des 11 réservoirs de biodiversités recensés par le PLUI.

Frise chronologique de la friche



Construction du nouveau "pôle psychiatrie"

2008



Construction d'un lieu d'accueil, d'un campus de formation

2018



2003

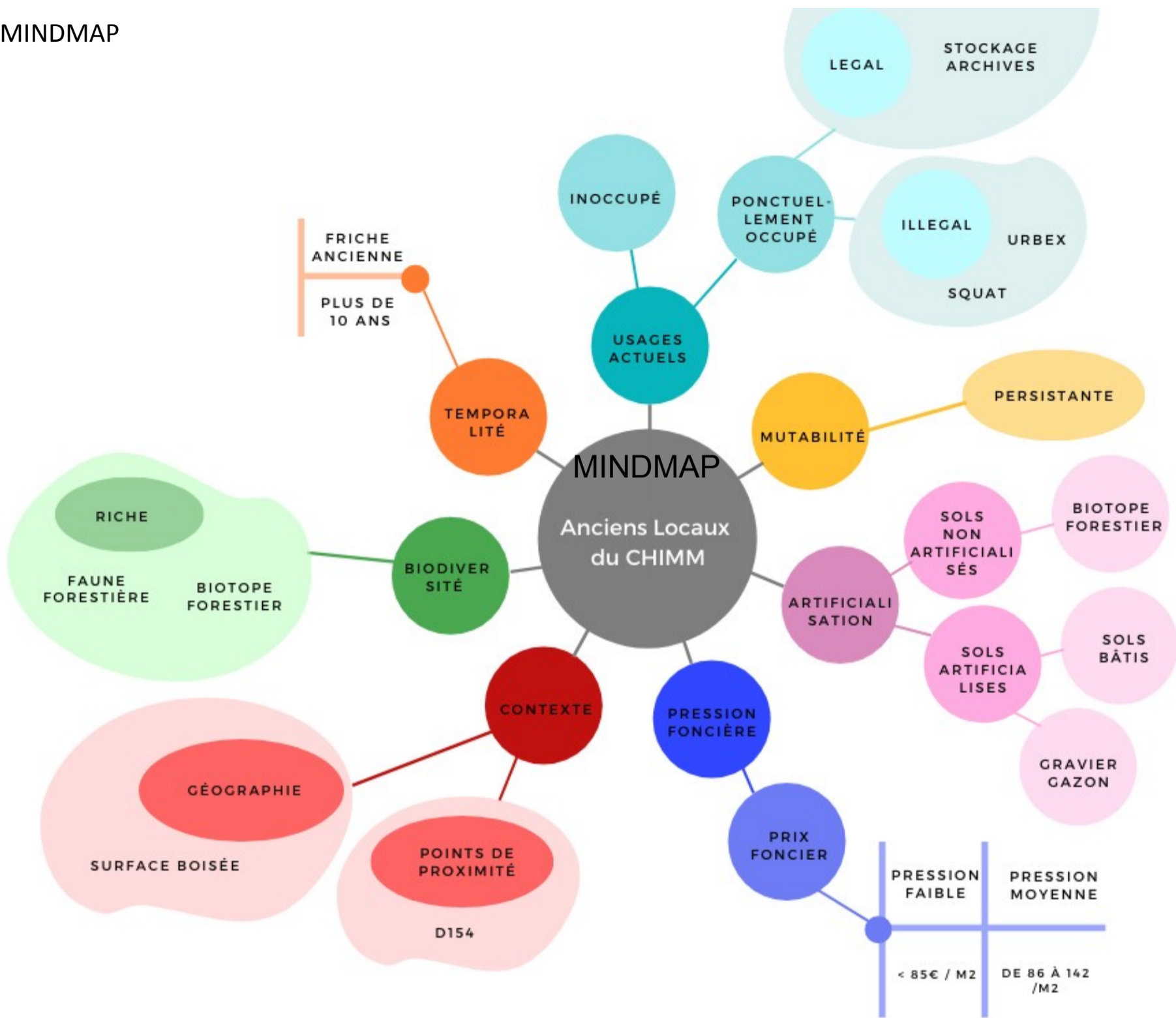
Désaffectation des anciens locaux du CHIMM au début des années 2000



2012

Construction du nouveau pôle "Soins de Suite et Réadaptation" (bâtiment des Sept Lieux)

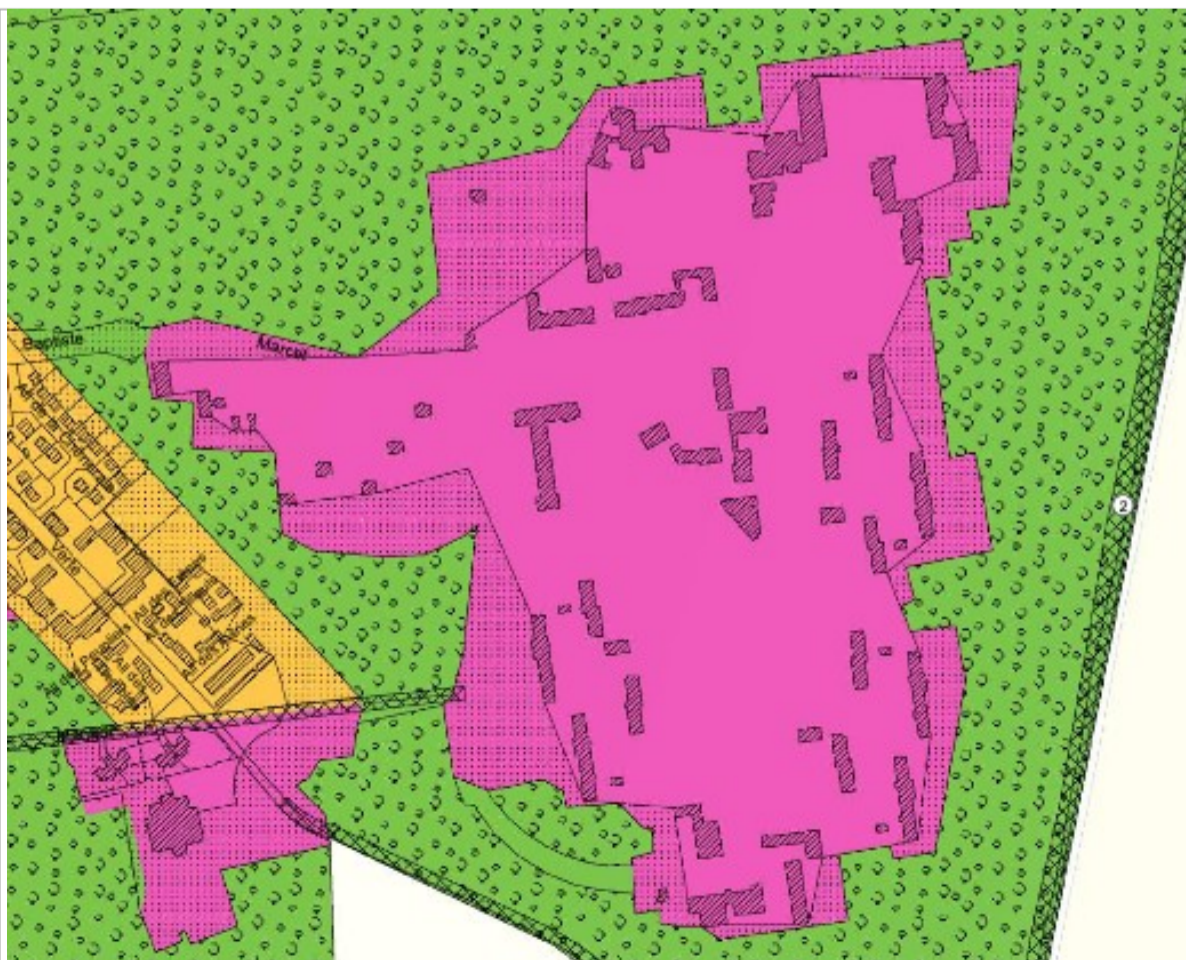
MINDMAP



Valeur foncière du site désaffecté:




- Valeur moyenne d'un pavillon: 300 000 €
- Valeur totale du site: 3 000 000 €

(Source: Rapport de la Chambre Régionale des Comptes, 2017)



PLU : Le terrain est classé en « zone urbaine paysagère » : zone urbanisée d'intérêt patrimonial à protéger de par sa qualité, sa composition, son site, son emprise, son histoire et sa végétation ou sa situation urbaine.

PLUI : terrain classé NP (concerne les réservoirs de biodiversité) et UX (services publics)

-  **Zone UV** : zone urbaine paysagère
-  **Zone N**: Zone à caractère naturel et forestier
-  **Zone UBp** : zones pavillonnaires existantes

L'HOPITAL

